



AUTONOME 28

Centre-Val de Loire
Normandie- Limousin
1 rue Chauveau Lagarde
28000 CHARTRES



Personnels aux statuts précaires : **La solidarité d'abord, l'assurance en plus**

Cher(e) collègue,

Vous exercez des missions qui peuvent, hélas de plus en plus souvent, présenter des risques : **accusations mensongères, menaces, agressions, plaintes.**

Face à de telles situations, les personnels de l'enseignement de notre département, depuis plus d'un siècle, se sont **solidairement** organisés pour se soutenir et s'entraider.

Ils ont créé l'Autonome 28 qui, aujourd'hui, plus que jamais, répond aux appels des personnels exerçant auprès d'enfants, d'élèves, et qui se trouvent confrontés à un problème professionnel.

Ne restez pas sans couverture professionnelle.
Ne restez pas isolés face à ces risques.

L'Autonome 28 est joignable à tout moment

- écoute, conseils et soutien immédiat des collègues en difficulté,
- intervention auprès de l'Administration, des Mairies, pour régler au plus vite les situations conflictuelles.
- assistance juridique **couvrant la totalité des frais de procédure.**
- avocats de proximité présents dans votre département.

Précisons que l'Autonome 28 c'est aussi :

** **la couverture de votre responsabilité civile** pendant l'exercice de votre fonction grâce à un contrat souscrit auprès des Assurances du Crédit Mutuel.

** **la prise en charge des accidents professionnels ou maladies professionnelles** : en cas d'incapacité permanente résultant d'un accident ou d'une maladie survenus dans le cadre professionnel, l'adhérent se voit verser un capital **dès 1 % de taux d'IPP.**

** **la Solidarité associative pour chaque adhérent** grâce à une aide efficace adaptée à chaque cas. Des collègues de notre département peuvent en témoigner !

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez :

- > nous contacter au **02.37.34.69.03/06.95.74.36.89.**
- > nous envoyer un mail : autonome28@free.fr
- > vous rendre sur notre **site internet** : www.autonome28.fr

Notre Autonome Centre-Val-de-Loire-Normandie-Limousin vous propose de façon solidaire, de vous apporter une protection professionnelle efficace, jusqu'à la fin de l'année scolaire pour 10 €.

Rappelons que l'adhésion à l'Autonome Centre-Val-de-Loire-Normandie-Limousin est volontaire et ne fait pas l'objet d'une reconduction automatique qui « piège » les adhérents.